

huc a voulu savoir la raison d'un tel partage des 3000 tonnes.

M. Clearihue a donné pour raison que le charbon à \$4.37 étant sassy à la mine, était en réalité meilleur marché que celui à \$4.10 qui n'était pas sassy.

Or, il est à remarquer que la demande de soumission ne parlait nullement de charbon sassy et que, par conséquent, la soumission de M. Andrew Baile n'étant pas conforme à la dite demande de soumission aurait dû être écartée.

Comme l'a fait remarquer un de nos confrères, si la commission avait demandé un charbon sassy peut-être aurait-elle reçu des soumissions plus basses que celle de M. Andrew Baile.

Il doit y avoir un souffleur derrière M. Clearihue qui lui a dicté sa réponse à M. J. D. Couture. Ce doit être un expert pour le moins. Mais qui croira qu'un charbon sassy en Ecosse, à la mine, jeté de haut dans le navire et déchargé comme on sait à Montréal, puisse être comparé sous le rapport de l'uniformité à un "Clearfield" transporté par barge des Etats-Unis? Le "Clearfield" est connu à l'Aqueduc et c'était une sottise de dicter une pareille réponse au président du Comité de l'aqueduc.

Nous croyons savoir que l'affaire n'en restera pas là.

La Réforme a mené autrefois une campagne contre des employés supérieurs qu'elle condamnait pour acheter le charbon d'une façon irrégulière, cependant, le fait est notoire, si ces employés agissaient irrégulièrement, leur manière de faire valait des économies et de notables économies à la Ville.

Au printemps dernier, la commission de l'aqueduc n'a-t-elle pas agi d'une façon irrégulière en accordant un contrat à une maison qui n'avait pas fait de dépôt pour appuyer sa soumission?

Mais voici qui est plus grave, et nous attirons sur ce fait l'attention du Président du Comité des Finances, M. Laporte.

Il paraîtrait, si nous sommes bien renseignés, que la Commission de l'aqueduc aurait fait perdre à la Ville des sommes très importantes. Elle aurait l'an dernier pour des quantités considérables, payé jusqu'à \$8.00 du charbon qu'elle pouvait acheter à \$4.46 et elle aurait acheté à \$6.00 du charbon qu'elle aurait pu se procurer à \$3.50.

Une enquête, en présence de pareils faits n'est pas seulement utile, elle est indispensable. L'argent de la Ville est gaspillé par la Commission de l'aqueduc dans ses achats de charbon.

Il faut qu'on établisse les responsabilités et s'il y a incapacité, incurie quelque part, il serait bon d'y mettre ordre au plus tôt.

## LE TARIF PREFERENTIEL

### Une industrie malheureuse.

Nous avons dit à différentes reprises dans les colonnes du "PRIX COURANT" que les manufacturiers de lainage canadiens avaient été mis en mauvaise position par l'adoption du tarif préférentiel de 33 1-3 p. c. en faveur de l'Angleterre. Ce n'est un secret pour personne que les manufacturiers de lainage réclament depuis longtemps auprès du Gouvernement, afin que celui-ci prenne les mesures voulues pour détourner d'eux la ruine menaçante. Le Gouvernement est resté sourd à leurs réclamations et actuellement plusieurs de nos manufacturiers de lainage sont sans travail et ont fermé leurs ateliers.

"A moins qu'on enlève immédiatement les 33 1-3 p. c. de la préférence accordée à la Grande-Bretagne il y a cinq ou six ans, l'industrie manufacturière des lainages au Canada sera pratiquement ruinée", telles sont les paroles dont s'est servi lundi le gérant des Excelsior Woolen Mills de Montréal en parlant de l'état de l'industrie des lainages au Canada.

Il ajoute: "Dans les premiers jours du mois courant, nous avons fermé pendant une semaine et, depuis lors, nous avons seulement fait un très petit montant du chiffre d'affaires que nous aurions dû faire, et pour dire la vérité, il y a actuellement pour un peu plus de trois jours d'ouvrage d'avance. L'industrie des lainages est, peut-être actuellement dans une condition pire qu'elle n'a jamais été, et il n'y a pas d'autre raison apparente que celle qui permet aux manufacturiers anglais du Yorkshire d'expédier des marchandises ici sous le tarif préférentiel à un prix beaucoup plus bas que les manufacturiers du pays ne peuvent le faire."

A la question: "Quelle est la raison de cette impossibilité de concurrence et de la dépression générale des fabriques de lainage", il a été répondu:

"Avant de leur accorder une préférence de 33 1-3 p. c., les manufacturiers anglais devraient faire face au tarif et ne pouvaient entrer des marchandises ici à aussi bon marché qu'ils le font maintenant. Dans l'état actuel des choses, ils peuvent faire leurs lainages à un coût beaucoup plus bas que les manufacturiers canadiens, et par conséquent, ils peuvent à leur guise inonder notre marché de leurs marchandises à un prix qui nous enlève toutes nos affaires. Durant les six dernières années, il y a eu cinquante neuf métiers à carder arrêtés, ce qui représente de huit à neuf moulins, mais la crise n'est pas venue jusqu'à cette année et actuellement on dirait que

cette industrie dans tout le Canada est destinée à aller à la ruine."

"Dans les districts du Yorkshire où se manufacturent les lainages." ajoute le gérant, "on peut obtenir des ouvriers à un salaire nominal. Ici les associations d'ouvriers ont fait hausser les gages qui sont élevés et si on considère le fait que les commodités de la vie ont grandement augmenté les accroissements de salaires accordés étaient justifiés. Toutefois, comme les moulins du Yorkshire et d'autres parties de l'Angleterre pouvaient produire des marchandises à un prix très bas, on peut facilement comprendre pourquoi le marché canadien a été inondé de ces lainages importés."

La qualité des marchandises importées n'est pas de premier ordre. Quand on les a analysées, on a trouvé qu'elles étaient d'une qualité inférieure, mais ce fait n'a pas empêché les manufacturiers canadiens de vêtements de les acheter. "Pourquoi", dit encore le gérant "plusieurs des principales maisons canadiennes ont-elles refusé absolument de prendre plus de marchandises de nous? C'est parce que, disent-elles, elles peuvent acheter des marchandises anglaises à beaucoup meilleur marché. Et vous, vous allez demander, pourquoi les canadiens ne vendent-ils pas à aussi bas prix que leurs concurrents? Simplement parce qu'ils n'ont pas la possibilité de le faire. Il n'y a que peu de fabriques de lainages au Canada qui aient jamais payé un dividende. Leurs dépenses commencent à surpasser leurs recettes et conséquemment, les moulins ferment. Nous avons à payer de hauts prix pour la machinerie et pour la main-d'œuvre, et à moins qu'on ne nous accorde quelque protection, cette industrie ne pourra guère subsister que très peu de temps maintenant."

Le Gouvernement a été mis au fait de la question au commencement de la Session actuelle. Une délégation lui a indiqué le montant des capitaux qui ont été placés dans cette industrie et la perte qu'elle subira inévitablement, mais la seule réponse donnée à la délégation a été qu'un manufacturier de lainage avait payé un dividende de trois pour cent, et que si l'industrie n'était pas florissante en quelques endroits, la cause devait en être à une mauvaise direction. Ce n'est pas avec de tels raisonnements qu'on évite la ruine d'une industrie.

Le Gouvernement va être de nouveau éclairé sur la situation de l'industrie des lainages, mais les manufacturiers ne paraissent pas beaucoup espérer que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour empêcher les moulins de fermer leurs portes, ce qui leur arrivera infailliblement à tous si quelque protection n'est pas accordée à l'industrie des lainages.